

# Accompagnement à la concertation pour le quartier de la gare

***Réunion publique 28 juin 2022 :  
compte-rendu***

## Mot d'accueil des élus

**Daniel Fabre, Maire d'Ambérieu-en-Bugey**, remercie les participants d'être présents. Il explique que nous ne sommes plus dans une phase pré-opérationnelle mais dans une phase opérationnelle. Le quartier de la gare est composé de trois piliers :



- la gare qui est centrale et est le sujet de la réunion du soir
- la place Sémard
- la rue Bravet avec le quartier des savoirs.

Ces trois secteurs avancent en fonction de leur calendrier respectif. Le plus avancé est celui présenté durant cette réunion. Il y a un souhait très fort de revégétaliser le quartier, à travers ce projet mais aussi d'autres projets, portion par portion.

**Jean-Louis Guyader, président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain**, présente le projet comme un aménagement important pour la commune mais aussi pour la Communauté de communes. La Communauté de communes est composée de communes très diverses dont la plus grande est Ambérieu. La gare est une pépite pour son développement économique, une porte d'entrée pour l'ensemble du territoire. Beaucoup de réflexions ont été nécessaires jusqu'à ce jour pour pouvoir proposer un projet qui puisse, il l'espère, plaire aux habitants. Ce projet n'a pas été pensé que pour Ambérieu mais collectivement avec et pour la Communauté de communes, avec un attrait pour ce quartier des savoirs et pour la dimension artistique de la friche Cordier. M. Guyader insiste sur le fait que chaque ville a quelque chose de particulier. Ambérieu a son passé de cheminot et révèle une solidarité et une chaleur humaine formidable. Il est essentiel d'apporter par les nouveaux projets des éléments modernes, accessibles et fonctionnels, tout en gardant l'âme d'Ambérieu notamment avec le quartier des savoirs. Il est important de construire l'avenir en partant de son passé.



M. Guyader explique, au nom de la région, qu'il y a une volonté historique de celle-ci d'accompagner les collectivités locales afin d'améliorer le confort du

voyageur aux abords des gares et d'ancrer son action dans l'accompagnement des mobilités. Il est important d'améliorer l'intermodalité notamment avec la gare routière et le positionnement plus récent de la région comme Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale. Cela signifie que désormais la notion de transports est une compétence de la région. Cependant, le travail concernant la mobilité reste fait avec la Communauté de communes afin que le projet soit pensé en cohérence. Prochainement, plusieurs projets vont voir le jour : un service de Transport à domicile va être proposé et deux nouvelles lignes de bus intercommunales vont être créées (Lagnieu / Plaine de l'Aine et Meximieux / Plaine de l'Ain).

M. Guyader espère que le projet présenté recueillera les suffrages des participants et leur souhaite une belle réunion.

## Présentation de l'avancée du projet

*Le support de cette présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu.*

- **Présentation de l'historique du secteur et présentation du projet**

M. Jean-Pierre Bouchet, architecte urbaniste en charge du projet (Relations urbaines) présente le projet imaginé pour le Pôle d'Echanges Multimodal d'Ambérieu. Le projet est pensé autour de la gare SNCF d'Ambérieu et la gare routière avec un parking qui sera boisé pour créer un nouvel îlot de fraîcheur.

Il raconte l'histoire de la gare d'Ambérieu :

- En 1850, une gare est construite. Elle doit être provisoire et est donc pensée en ossature bois. Cette gare est restée et est celle que nous connaissons aujourd'hui.
- Dans les années 1900, la place de la gare était une vraie place publique avec un bel éclairage, des arbres, du mobilier avec des bancs, le tout donnant sur les voies de chemin de fer. Cela a évolué avec l'évolution de la société et des technologies (électrification du train, bombardements liés aux guerres, etc.).

Le projet de réaménagement du secteur de la gare ne concerne pas seulement la gare mais aussi les projets autour tels que le quartier des savoirs, le quartier Sarrail et la friche cordier.

Il est important de penser à l'environnement dans lequel est inscrit la gare à savoir les commerces et les habitations. Ceci implique de penser le stationnement en conséquence : des zones bleues et le dépose-minute pour permettre le mouvement (accès aux commerces, dépôt au train, etc.) en addition du stationnement longue durée nécessaire à l'usage de la gare.

Il est essentiel aussi de réfléchir aux cyclistes et aux piétons. Des box (72 places) pour ranger les vélos et des arceaux (50 places) seront prochainement disponibles en gare. L'objectif étant de s'inscrire dans une intermodalité avec un accès au train desservi par les multiples modes de déplacement.

Afin de faciliter la cohabitation des usagers, les revêtements seront choisis pour signaler au mieux les différents espaces (signalétique intégrée au revêtement). La réflexion sur l'accessibilité a aussi été orientée par une volonté de simplicité et de lisibilité de l'espace : tout le mobilier urbain, les poubelles, les arbres, etc. seront alignés afin de créer des zones de circulation larges et libres d'obstacles.

Enfin, revégétaliser l'espace pour créer des îlots de fraîcheur était un objectif de ce projet. De nombreux arbres vont être plantés pour que la végétation entre dans la ville. Différents arbres de plusieurs tailles composeront cette plantation. La végétation sera choisie pour qu'elle pousse naturellement sans arrosage artificiel et sans nécessité d'un gros entretien.

Afin de conserver la mémoire du lieu, quelques rails anciens seront disposés de manière harmonieuse pour donner une ambiance, un décor au lieu.

Pour que ce projet puisse voir le jour, un calendrier a été défini. Celui-ci est pensé en trois phases :

- Phase 1 : la gare routière (4 mois)
- Phase 2 : le parvis de la gare (4 mois)
- Phase 3 : la requalification de l'avenue Sarrail et des trottoirs nord (4 mois).

#### • **Présentation du projet de parking de covoiturage**

M. Charly Bouchard, chargé de mission aménagement à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, présente l'avancée du projet de parking de covoiturage à proximité de la gare.

La proximité (accès rue Bravet et avenue Sarrail) du parking de covoiturage avec la gare SNCF en fait un atout pour développer le covoiturage. L'objectif de ce parking est de le proposer aux usagers TER : son accès se fera gratuitement par un double badgeage à l'entrée avec la carte Oura (60 places de parking donc au minimum 120 personnes). Le parking sera enherbé.

L'espace servira au parking de covoiturage et sera complété de 10 places pour le centre de formation construit à cet endroit. Le centre de formation pourra accueillir 6 classes en simultanée pour des adultes dans les domaines médico-sociaux. Ce bâtiment modulaire de 350 m<sup>2</sup> sera construit en ossature bois avec un bardage bois et panneaux de ciment. L'objectif est une mise en service du centre de formation en avril 2023.

Enfin, ce parking sera équipé de box à vélos pour répondre aux besoins des cyclistes et compléter les équipements sur le parvis de la gare.

## Temps d'échanges en plénière

Un temps d'échanges a permis aux participants de poser leurs questions à l'issue du temps de présentation. Voici le résultat de ce temps de questions-réponses :

- **La végétalisation du projet :**

**Q :** L'aménagement paysager avec le petit boisement est très appréciable mais dans un milieu urbain où il fait très chaud, quelle durabilité peut-on espérer concernant cette végétation ?

**R :** M. Bouchet : La question de la qualité du sol et celle de l'eau sont des éléments importants dans la conception de cet espace. Pour que le boisement soit durable, les arbres seront plantés dans 80 cm minimum de terre végétale (ce qui n'est pas courant) avec des endroits allant à plus de 1m50 de profondeur pour les plus grands arbres. De plus, ce sera une fosse continue et non, comme pour les trottoirs habituels, des zones discontinues et étroites. L'objectif est de garder, grâce à cette quantité de terre végétale, une certaine humidité pour limiter l'arrosage. La plantation se fera en plusieurs temps : les premiers arbres plantés seront les plus imposants. La première année, ils ne grandiront pas car leurs racines s'installeront en profondeur, dans le sol. Des recommandations concernant l'entretien seront données à la ville. Ainsi, quand les feuilles tombent au sol, elles nourrissent le sol et permettent le bon développement de la qualité du sol. Il sera donc important de ne pas les enlever afin de maintenir la végétation.

C'est un dispositif expérimenté depuis très longtemps dans le milieu agricole et depuis quelques années dans l'agglomération lyonnaise.

**Q :** Le parvis de la gare aura une végétation dense mais qu'en sera-t-il du reste ?

**R :** Mme Laetitia Decorte, Directrice des Services Techniques de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : La gare routière sera moins plantée que le parvis de la gare SNCF car il y a une réglementation forte (PMR, accès bus, etc.). Des réunions publiques seront organisées pour présenter les différents projets.

- **Les modes de déplacements :**

**Q** : Un transport en commun est-il envisagé depuis Ambronay ?

**R** : **M. Nanchi, conseiller régional** : Il n'y a pas de réflexion à ce jour sur une extension du TAM qui est, jusqu'à la fin de l'année, gérée par Ambérieu par convention avec la Région. Les modalités de gestion ont vocation à évoluer après cette échéance vers la sphère régionale. Les lignes interurbaines quant à elles, sont en développement pour mieux desservir la plaine de l'Ain notamment via un système de transport à la demande. Une étude de l'offre sera faite pour savoir si l'offre répond bien à la demande avec la mise en place de ces deux nouvelles lignes. Il sera donc nécessaire d'analyser l'offre en place pour ensuite définir les liaisons à privilégier dans le développement futur. Mais l'ambition est de développer les transports en commun.

**Q** : Il serait bien d'encourager l'utilisation du vélo puis du bus avec l'implantation de parkings vélos à proximité de certains arrêts de bus.

**R** : M. Nanchi : Il est important de développer le rabattement avec maximum deux changements (vélo, bus, train).

M. Fabre, Maire d'Ambérieu, remercie la participante : l'objectif de la réunion est aussi de réfléchir avec les habitants, de trouver de nouvelles idées. Le garage à vélos en fin de pistes cyclables en est une.

Un projet de transport à la demande (TAD) va permettre de répondre à certains problèmes de mobilité. Un minibus, à la demande, permettra de desservir les différents villages. Il suffira de réserver 24 heures avant le trajet et donner son besoin et l'horaire. Le coût sera de 2€ donc nettement moins cher qu'un taxi. Le service sera proposé par secteur. Seul l'hôpital sera accessible de n'importe où sur le territoire de la Communauté de communes. L'objectif est de désenclaver les petits villages. Ce service va être en partie financé par la région. Afin de ne pas créer une concurrence aux taxis, il ne sera pas possible d'aller récupérer / déposer les habitants chez eux mais aux arrêts de bus.

**Q** : Le secteur de la gare est très emprunté par les piétons et les cyclistes, quelle sécurisation est prévue (notamment pour les passages piétons) ?

**R** : M. Bouchet : La sécurisation des piétons se fera par deux aspects :

- Le rétrécissement de la voie de circulation des voitures : aujourd'hui l'avenue Sarrail est très large ce qui incite à aller vite. Réduire sa largeur permettra de réduire la vitesse des véhicules sur l'avenue.
- Un nouvel éclairage sera installé.

Mme Laetitia Decorte : Le projet présenté dans cette réunion ne concerne qu'une partie de l'avenue Sarrail mais celle-ci sera repensée entièrement à l'avenir, lors de plusieurs phases.

**Q** : Les alentours du projet proposeront-ils une piste cyclable sécurisée ?

**R** : Mme Anne-Louise Moiroud, directrice générale des services de la mairie d'Ambérieu : Les opérations se poursuivront avec l'avenue Salengro et la place Sémard pour lesquelles des études urbaines sont en cours. A ce jour, la ville a fait un appel pour la maîtrise d'œuvre. Cela fera donc partie du travail de la maîtrise d'œuvre de répondre à la réflexion autour de la végétalisation, de la piste cyclable, du passage piéton, etc. L'un des critères de la requalification de la place Sémard est l'importance de développer la végétalisation.

Mme Decorte : L'autre côté de l'avenue Sarrail sera aussi traité et repensé. Il y a un objectif de non-discontinuité.

**Q** : Le gabarit des cars a-t-il été pris en compte pour les dimensions des passages dans les parkings ? Actuellement, cela pose souvent des problèmes donc le rétrécissement de l'avenue Sarrail pose question.

**R** : M. Nanchi : Des études sont en cours. Concernant les usages, il y a eu de nombreuses discussions à propos du nombre de places pour les bus.

M. Bouchet : La giration des bus est importante quand on réfléchit à l'aménagement des abords d'une gare. Le groupement est composé de deux entités dont une en ingénierie de la mobilité. Les logiciels qui calculent la giration des bus prennent de la marge et il n'y aura donc pas de problème pour la giration.

- **Le stationnement :**

**Q** : Que va devenir le dépose-minute actuel ?

**R** : M. Fabre : Il existera toujours un dépose-minute. Un certain nombre de places dédiées au dépose-minute seront proposées sur l'avenue Sarrail. De plus, une discussion avec la SNCF est en cours pour prévoir un dépose-minute supplémentaire sur le parking leur appartenant.

**Q** : La zone bleue est souvent prise par les clients du bar, comment éviter que le dépose-minute soit utilisé par ces personnes ?

**R** : M. Fabre : La partie devant les commerces et le bistrot restera en zone bleue avec un système d'arrêt minute sur le même fonctionnement qu'aujourd'hui. Il sera donc possible dans la limite des places disponibles de faire de la dépose minute pour les voyageurs.

**Q** : Le parking de la gare va-t-il perdre des places ?

**R** : Non, il sera plus petit mais optimisé, ce qui signifie que le nombre de places de stationnements restera le même.

- **Le centre de formation :**

**Q :** Le centre de formation aura 10 places réservées pour le centre, ce qui semble insuffisant par rapport au nombre de personnes en formation.

**R :** Les adultes en insertion sont plus souvent usagers des transports en commun.

**Q :** L'ouverture de l'école de formation est prévue rapidement mais combien de temps de travaux sera nécessaire ?

**R :** M. Charly Bouchard : L'objectif est que l'école soit en place, ouverte et fonctionnelle en mars/avril 2023. Le bâtiment étant pensé de façon « modulaire », l'idée est qu'il puisse être déplacé plus tard si besoin. Une coque (avec son isolation, l'électricité, etc.) va d'abord être construite en atelier : ceci permet d'éviter les problèmes d'intempérie. La construction sera gérée par une seule entreprise : sa gestion en sera moins complexe. Ce processus va donc permettre une mise en œuvre rapide.

## Conclusion et suite de la démarche

**M. Guyader, Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,** souligne que ce projet demande un investissement important nécessaire à l'aboutissement d'un nouvel aménagement adapté et agréable. Il sera encadré de part et d'autre de pistes cyclables. Il retient la proposition d'une participante d'installer des box à vélos en fin de pistes cyclables et invite les participants à se joindre au pot convivial de fin de réunion.

**M. Fabre, Maire d'Ambérieu** rappelle le sujet majeur du soir avec ses trois piliers. Il souligne les différentes phases opérationnelles qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour un tel projet. Les chantiers débuteront fin 2022 avec le parking de covoiturage et le centre de formation et se poursuivront au fur et à mesure des différents projets. Il est important d'avoir conscience de cette succession de chantiers pour répondre à ses engagements. Il remercie tous les présents à la réunion.

**M. Nanchi, conseiller régional,** conclut en rappelant que ce projet s'inscrit dans un projet global pour la région. Il répond aux exigences fixées :

- La mise en place d'équipements de mobilité utiles et pratiques pour un accès au train facilité et encouragé.



- Le secteur doit être attractif et appropriable par ses habitants. L'objectif n'est pas de créer un quartier uniquement destiné aux usagers TER, il doit être ouvert aux autres et surtout être un quartier à vivre donc intégré aux logements et commerces.
- Le respect de l'engagement au développement durable avec le développement des transports collectifs, de l'utilisation du vélo, des cheminements piétons et du boisement.

La ville d'Ambérieu est un pôle attractif pour l'emploi, ce projet s'intègre donc dans la logique globale du territoire.

M. Nanchi remercie l'ensemble des services et des bureaux d'études qui accompagnent la région, la Communauté de communes et la ville : ils permettent que ce projet avance et devienne un beau projet à vivre. Il remercie par ailleurs les participants d'être venus à cette réunion.

M. le Maire d'Ambérieu termine en remerciant les intervenants, les participants et les conseillers communaux qui ont compris les problématiques d'Ambérieu et de son territoire pour créer un projet qui s'intègre au quartier, à la ville.

Un pot convivial est offert.